

Wemaxo



Documents, discours et numérique en Afrique

ISSN 1840-9946; DEPOT LEGAL N°12385 DU 25-08-2020,
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BENIN



© Gildas D. SALOMON

volume 3 & 4 Numéro spécial
Avril 2025

REVUE SCIENTIFIQUE EN SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

Wemaxo

Documents, discours et numérique en Afrique

ISSN 1840-9946; DEPOT LEGAL N°12385 DU 25-08-2020,
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BENIN

**Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue Wemaxo
Tél : +229 96 28 58 92 République du Bénin**

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 2005-30 du 10 avril 2006 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

**ISSN 1840-9946; DEPOT LEGAL N°12385 DU 25-08-2020,
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BENIN**

WEMAXO

VOLUME 3& 4, NUMERO SPECIAL AVRIL 2025

TEXTE DE PRESENTATION DE LA REVUE

Wemaxo : Documents, discours et numérique en Afrique est une revue africaine indépendante en sciences de l'information et de la communication. Elle est d'une parution permanente. ISSN 1840-9946 ; dépôt légal N°12385 du 25-08-2020, 3^{ème} trimestre, Bibliothèque nationale du Bénin.

Wemaxo signifie "Discours sur le document" ou encore "Critique ou débat sur le document" en langue béninoise fongbé . Cette revue, espace de débats sur la question du document et de son devenir, se propose de faire des publications régulières de dossiers thématiques, d'articles libres, de recensions d'ouvrages, de notes de recherche, d'états de l'art, de transcriptions de discussions issues d'ateliers, de séminaires ou de rencontres diverses sur les questions informationnelles, d'entretiens avec des professionnelles, etc.

POURQUOI CETTE REVUE

Cette revue naît dans un contexte où l'Afrique francophone a besoin d'espace de production et de discussion sur les thématiques émergentes liées au document, à l'information, aux médias, à la communication et au numérique avec un discours orienté sur l'avenir de l'Afrique et tenant compte des réalités locales endogènes pour un développement humain durable. Cette revue permet aux jeunes chercheurs africains en information et communication de publier leurs réflexions dans une revue spécialisée dédiée. La revue Wemaxo est d'actualité et utile pour l'Afrique francophone car l'accès à l'information scientifique et technique est essentiel pour le développement, l'empowerment des universités, la démocratie.

AXES DE LA REVUE

Les trois principaux axes de la revue sont :

- ✓ Information, Documents et Patrimoine
- ✓ Communication, Médias et Discours
- ✓ Numérique, Usages d'Internet et Transformations digitales

Le processus de publication est mené par l'équipe de rédaction ou une coordonnateur/-trice qui aura préalablement proposé un dossier thématique. En tout temps, des résumés de contribution peuvent être proposés à la revue, que ce soit à la suite d'un appel à contributions pour un dossier thématique ou en varia. Dans tous les cas, ils doivent être soumis par le biais du formulaire du Grenier des savoirs. Pour les normes de présentation des textes, les autrices et les auteurs se référeront à la page des instructions qu'ils et elles devront respecter scrupuleusement. Différents types de textes sont acceptés par la revue, notamment des synthèses, des notes de recherche, des entretiens, des comptes rendus, des retours de terrain ou des questions de recherche. Les personnes qui aspirent à publier dans la revue sont invitées à lire attentivement l'Engagement des auteurs et des autrices et les autres politiques éditoriales de la revue qui aspire à la plus haute qualité et à l'indexation dans le Directory of Open Access journals.

COMITE DE REDACTION

Le rôle du comité de rédaction est de choisir les personnes qui seront sollicitées pour l'évaluation des articles et d'identifier des dossiers thématiques pertinents pour la revue, ainsi que les chercheurs et les chercheuses qui seront responsables de les piloter. Le comité de rédaction doit aussi prendre les décisions finales quant à la publication des articles de la revue, qu'ils soient ou non inclus dans un dossier thématique. Le comité doit aussi recruter des auteurs et des autrices dans des colloques ou autres manifestations scientifiques et faire connaître les articles publiés par la revue dans les réseaux de recherche ou de praticiens pertinents. Il est en lien constant avec son comité scientifique, ainsi qu'avec le comité scientifique central du Grenier des savoirs et son comité

citoyen. Il peut comporter de deux à quatre membres, dont au moins une femme (faire les efforts nécessaires).

- **Alexis Gnanguènon**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin),
gnangualex@yahoo.com
- **Djossè Tessy**, Université Laval (Canada),
tessyromeo@gmail.com
- **Sophie Marie Diboundje Madiba**, Ohada, (Cameroun),
smadiba@yahoo.fr,
- **Dr Dimon Jean BIAOU**, Docteur en Informatique et en
Traitement d'images, Chercheur associé École Polytechnique
d'Abomey-Calavi (EPAC-UAC)
- **Dr Kossi AMESSINO**, Docteur en Sciences de l'Information
et de la Communication, Chercheur associé, Université de
Bordeaux (France)

COMITE SCIENTIFIQUE

Le rôle du comité scientifique est d'appuyer le comité de rédaction dans tous les aspects de la vie de la revue, en particulier dans le choix des dossiers thématiques, dans l'évaluation des articles, dans la lutte contre le plagiat et les manquements à l'intégrité scientifique ou dans tout autre sujet lié au leadership intellectuel de la revue en Haïti, en Afrique et dans le monde.

- ✓ **Pr. Julien Gbaguidi**, Université d'Abomey-Calavi
- ✓ **Dr. Hanae Lhroul**, Ecole des Sciences de l'information de
Rabat (Maroc), hlrlhoul@gmail.com,
- ✓ **Dr. Qemal Affagnon**, Université McDaniel, Campus de
Budapest (Hongrie) , qaffagnon@yahoo.fr
- ✓ **Dr. Lucien Batcho**, Université Joseph KI-Zerbo de
Ouagadougou (Burkina Faso) lucien.batcho@gmail.com ,

- ✓ **Dr. Franck Ogou**, Ecole du Patrimoine Africain (EPA-Bénin),
ogoufranck@gmail.com
- ✓ **Dr. Blandine Agbaka**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin),
kaddine2@yahoo.fr
- ✓ **Dr. Armand Adjagbo**, Université de Parakou (Bénin),
adjagboarmand@yahoo.fr
- ✓ **Dr. Olivier Allotchémè**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin),
allochemeo@yahoo.fr
- ✓ **Dr Cécile COULIBALY**, Université Virtuelle de la Côte
d'Ivoire (UVCI), Ouattara. cecile1@gmail.com,
cecile.coulibaly@uvci.edu.ci

COMITE DE RAYONNEMENT

Ce comité aidera à diffuser les appels et le contenu de la revue.

- ✓ **Djossè Tessy**
- ✓ **Jean-Paul Lawson**
- ✓ **Souleyman Sogoba (Mali)**
- ✓ **Franck Ogou**
- ✓ **Qemal Affagnon**

**Numéro spécial Wemaxo
Volume 3&4, mars 2025**

**Thématique : « Mutations de l'écosystème
médiatique à l'ère du numérique »**

Argumentaire

L'émergence du numérique a provoqué d'importants changements dans divers secteurs, notamment celui des médias. Ces transformations entraînent une refonte complète des approches de production, de diffusion et de consommation de l'information. En parallèle, elles appellent les médias à s'ajuster à une audience plus jeune, particulièrement habituée au défilement continu et constamment connectée.

Ce changement de paradigme dans l'écosystème des médias a été à l'origine de la naissance des cybermédia dont le principal but est de s'adapter à cette révolution de manière à ce que non seulement le contenu publié soit lu, partagé et relayé, mais aussi, peut-être, afin d'être eux-mêmes reconnus auprès de leur public ainsi que par leurs pairs. (Voirol, 2005). Ceci entraîne donc une impérative consolidation des compétences du personnel, un affinement des programmes, l'élaboration de nouvelles stratégies, ainsi que la mobilisation de ressources financières substantielles. Plus crucial encore, c'est l'ajustement essentiel des contenus en fonction des besoins du lectorat et des spécificités des plateformes numériques.

Malgré les avantages indéniables de cette révolution, qui contribue à renforcer et à perfectionner l'écosystème des médias, elle expose néanmoins ces acteurs à des défis multiples. Le premier réside dans la cadence effrénée de l'évolution technologique, introduisant de nouvelles plateformes qui exigent une adaptabilité et une réactivité permanentes.

De surcroît, la propagation de la désinformation et des fausses nouvelles à travers les réseaux sociaux numériques ébranle la crédibilité des médias et de leurs productions dans le cyberspace.

Face à cela, il devient impérieux de revoir de manière fondamentale ces approches pour embrasser un changement substantiel dans cet univers émergent. Les réformes, dans ce contexte, se présentent comme des bienfaits nécessaires, étant également porteuses des espoirs collectifs visant à préserver la liberté de la presse et à assurer la viabilité des médias à l'ère du numérique. Ainsi, ce numéro spécial vise à explorer les enjeux des réformes dans le secteur des médias à l'ère des technologies numériques.

Les contributions attendues pourront s'inscrire dans un cadre disciplinaire étendu (linguistique, communication, psychologie, sociologie...) et autour des axes thématiques suivants :

- **Viabilité des médias à l'ère du numérique ;**
- **Evolution dans la manière de consommer l'information médiatique ;**
- **Gestion des entreprises médiatiques ;**
- **Cadre juridique des médias numériques ;**
- **Protection des données personnelles ;**
- **Régulation des médias en ligne.**

La présente liste des axes est indicative et n'est nullement exhaustive. Ainsi, pour toute préoccupation liée à l'originalité de votre idée de contribution, veuillez résumer ladite idée en une page au maximum et la transmettre par courriel au comité scientifique de la revue afin d'obtenir un avis formel. Ce dernier pourra vous éclairer sur la pertinence de l'idée par rapport à la ligne éditoriale du présent numéro .

Toutefois, les communications variées sont aussi acceptées.

1. Présentation de la revue : politique éditoriale

La revue Wemaxo de l'ObsIC/EDUBOURSES, publie des contributions théoriques et empiriques des domaines des sciences de l'information et de la communication. Les textes sont publiés en français et en anglais après sélection du comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, de leur intérêt à la recherche scientifique ainsi que de leur rigueur.

Par ailleurs, ces textes sont l'apanage de leurs auteurs. Par conséquent, les avis et prise de position émis dans les textes sont à l'entière responsabilité des auteurs.

Les trois principaux axes de la revue sont :

- 1- Information, Documents et Patrimoine
- 2- Communication, Médias et Discours
- 3- Numérique, Usages d'Internet et Transformations digitales

2. Conditions de soumissions

Tout manuscrit doit être inédit et ne doit jamais avoir fait l'objet d'une publication dans une autre revue auparavant. Pour être publié dans Wemaxo, l'auteur soumet un texte conforme aux normes éditoriales de la revue. Les frais d'instruction et de publication s'élèvent à 50 000 FCFA, soit 78 euros, à payer dès la notification de validation du manuscrit. Ils doivent être réglés auprès du numéro 01 96 28 58 92. Les manuscrits sont envoyés à l'adresse suivante : obsic12@gmail.com et edubourses@gmail.com

3. Recommandations aux auteurs

Les textes doivent respecter la structure d'un texte scientifique comportant : introduction (problématique ; hypothèse compris) ; méthodologie adoptée ; résultats, analyse ; discussion, conclusion, références bibliographiques.

- **Formatage**

- Nombre de pages : 15 pages maximum
- Interligne : 1,15
- Taille : 12
- Police : Book antiqua
- Orientation : Portrait
- Marge : haut et bas : 2,5cm ; Droite et gauche : 2,5cm

- **Titre de l'article**

Le titre doit être présenté en français et en anglais. Il est composé des prénoms et noms de l'auteur ou des auteurs, la structure de rattachement, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots), les mots clés (5). Ensuite, ce premier format est suivi du titre en anglais, du résumé et des mots-clés en anglais, tous au même format que le précédent.

- **Introduction**

L'introduction doit ressortir la problématique ainsi que les hypothèses qui fondent l'articulation du manuscrit.

- **Les sous-sections**

A l'exception de l'introduction et de la conclusion, les titres de sous-section doivent apparaître suivant la structure ci-après :

Ex : 1. ; 1.1 ; 1.2 ; 2. ; 2.1 ; 2.2, etc.

- **Notes de bas de page**

Elles ne doivent renvoyer en aucun cas aux références bibliographiques, mais plutôt à des informations complémentaires indispensables à une meilleure compréhension du sujet.

- **Illustrations**

Les illustrations, telles que les tableaux, figures, cartes, graphiques, photos et schémas sont numérotés en chiffres arabes en continu selon leur ordre

d'apparition dans le texte. Ils sont identifiés par un titre, centré et mis en gras et placé à leur dessus et par une source en gras, centrée et placée à leur dessous. Ces éléments doivent être annoncés et commentés dans le corps du texte.

- **Citations**

Les citations sont intégrées au texte citant avec précision de l'auteur, de l'année de publication de l'ouvrage source et la pagination, comme suit : Nom de l'auteur ou des auteurs, année de publication et page citée (Jaulmes, 2017, p. 85).

- **Conclusion**

Elle fait le point des principaux résultats obtenus.

- **Références bibliographiques**

Suivant le cas, elle est présentée sous les formes ci-après :

- ✓ **Article**

Nom, Prénom de l'auteur. Titre de l'article. In Titre de la revue. Date de publication, volume, numéro, pagination

- ✓ **Ouvrage**

Nom, Prénom de l'auteur. Titre. Lieu d'édition : Editeur, année de publication, nombre de pages

- ✓ **Travaux universitaires (thèse, mémoire, rapport)**

Nom, Prénom de l'auteur. Titre (type de travail) Discipline. Lieu de soutenance : établissement de soutenance, année de soutenance, nombre de pages

4. Autres détails

La conformité des articles aux présentes recommandations est obligatoire. Par conséquent, le non-respect de ces recommandations conduira à des rejets systématiques des manuscrits concernés.

Les articles seront publiés en version électronique et papier

TABLE DES MATIERES

1	<p>La télévision Canal 3 Bénin face aux exigences du public en ligne Martial Hervé ELISHA, Prudence KOUCHADE Eugène ALLOSSOUKPO _____</p>	15
2	<p>Représentation iconique de Dakpè SOSSOU dans les médias béninois de 2008 a 2019 Kossi Charlemagne Yélian TYA, Dorothée DOGNON & Dimon Jean BIAOU _____</p>	49
3	<p>Modèle de communication du fa : nouvelle approche de communication participative De-Laure Laurent FATON _____</p>	74
4	<p>Journaux papiers au Bénin de 2015 a 2024 : état des lieux et perspectives Fernando SOWANOU, Gbétohou G. Wenceslas MAHOUSI & Olouyomi Yannick TCHANGO __</p>	88
5	<p>Données de connexion et données à caractère personnel : quelle interopérabilité pour quelle protection sur internet ? Marius Janvier DOSSOU-YOVO _____</p>	104

4

JOURNAUX PAPIERS AU BENIN DE 2015 A 2024 : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Fernando SOWANOU
Gbétohou G. Wenceslas MAHOUSI
Olouyomi Yannick TCHANGO



RESUME

Le paysage médiatique béninois a connu des transformations sans précédent après l'adoption du *Code de l'information et de la communication*. Ainsi, l'évolution des journaux papiers montre une dynamique complexe. C'est dans ce sillage que cette étude s'est fixée pour objectif de faire l'état des lieux des journaux papier au Bénin de 2015 à 2024. Il utilise les données quantitatives et qualitatives. A partir des informations collectées, on constate que 192 journaux ont été autorisés par la HAAC à paraître de 2015 à 2021. En 2021, après publication d'une nouvelle décision 12 journaux ont disparu. Il ressort que de 2022 (année de publication de la dernière décision de la Haac) à 2024 et en absence d'une nouvelle décision, on note 86 journaux qui ne paraissent plus régulièrement en version tabloïd ou ne sont plus cité dans les revues de presse. Les personnes investiguées reconnaissent à 100% que les organes de presse de journaux papiers sont en crise et méritent une attention particulière de la part des professionnels des médias eux-mêmes, des faitières, de la HAAC et de l'État.

Mots clés: journaux papiers, vie des médias, financement, publicité, Bénin.

ABSTRACT

Benin's media landscape has undergone unprecedented changes since the adoption of the Information and Communication Code. As a result, the evolution of paper-based newspapers shows a complex dynamic. It is against this backdrop that this study aims to take stock

of the situation of newspapers in Benin from 2015 to 2024. It uses both quantitative and qualitative data. The information collected shows that 192 newspapers were authorised by the Haac to appear between 2015 and 2021. In 2021, after publication of a new decision, 12 newspapers disappeared. From 2022 (the year of publication of the last Haac decision) to 2024, and in the absence of a new decision, 86 newspapers no longer appeared regularly in tabloid format or were no longer cited in press reviews. Those surveyed agreed 100% that the print media are in crisis and deserve special attention from the media professionals themselves, the umbrella organisations, HAAC and the State.

Key words: newspapers, media life, funding, advertising, Benin.

Introduction

La ferveur démocratique qui a embrasé le Bénin à la suite de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation, tenue à Cotonou à l'hôtel PLM Alédjo, a profondément transformé le paysage médiatique du pays. Cette période a vu l'émergence du quatrième pouvoir, symbolisé par la création de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en 1994, chargée de réguler la presse. De plus, « la libéralisation de l'espace audiovisuel fait son petit bonhomme de chemin depuis la promulgation de la loi n°97-010 du 20 août 1997. C'est ce même texte qui définit les délits en matière de presse et de communication audiovisuelle » (Gbaguidi et al., 2011). Il est aussi important de noter « c'est lorsque journaux et radios indépendants ont connu le développement spectaculaire qui a été le leur que la marche vers des sociétés ouvertes, pluralistes, a été enclenchée : les médias ont obligé les pouvoirs à fonctionner sous le regard et la surveillance du public, en même temps qu'ils ont donné à entendre des voix dissidentes, des démarches alternatives ». (T. Perret, 2007, p.31). Dans cette dynamique, les états généraux sur la presse béninoise de 2002 ont marqué une étape importante dans

la libéralisation de l'espace médiatique. Douze ans plus tard, en 2014, les professionnels des médias se sont réunis à nouveau pour réaffirmer la nécessité d'un encadrement plus rigoureux du journalisme béninois. En réponse à ces aspirations, le législateur a adopté, le 20 mars 2015, la loi n°2015-07 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin. Cet encadrement juridique a ouvert la voie à une prolifération de nouveaux titres de presse dans les kiosques. Cependant, cela n'a pas pour autant sorti les journaux papiers béninois de la précarité même si on peut sans doute affirmer que « L'écrit n'est pas mort, loin de là. Mais il est en train d'évoluer avec les modes d'écritures requis par les nouveaux médias qui conduisent à associer texte, son, image, vidéo, renvois hypertextes. Les contenus doivent désormais être organisés par association d'idées, par mots-clés. »

Fort de ce constat, il est important de faire l'état des lieux des journaux papiers au Bénin pour l'élaboration de perspectives. Ainsi, la question principale de cette étude est dans quelle mesure les conditions réglementaires et économiques ont-elles favorisé la création de nouveaux journaux papiers au Bénin entre 2015 et 2024, et comment ces conditions ont-elles influencé leur viabilité à long terme ? Elle se décline en deux questions spécifiques à savoir : Quels sont les principaux facteurs réglementaires et économiques qui ont facilité la création de nouveaux journaux papiers au Bénin entre 2015 et 2024 ? Comment les coûts de production élevés et le manque de financement ont-ils contribué au déclin des journaux papiers au Bénin pendant cette période ? L'hypothèse principale de cette étude est que malgré l'augmentation du nombre de journaux papiers au Bénin à partir de 2015, la presse écrite a connu un déclin global en 2024 en raison de défis économiques, technologiques croissants et d'un manque de soutien institutionnel adéquat. La première hypothèse spécifique tributaire de cela met

l'accent sur le fait les conditions réglementaires et économiques ont favorisé la création de nouveaux journaux papiers à partir de 2015. La dernière considère que les coûts élevés de production et le manque de financement ont contribué à la disparition et à la précarité de certains journaux papier en 2024. L'objectif principal de cette recherche est de faire l'état des lieux des journaux papier au Bénin de 2015 à 2024. Il s'agit spécifiquement d'identifier le nombre de journaux papiers de 2015 à 2024 et les conditions favorables à leur création. Ensuite, analyser les facteurs du déclin des journaux papiers au Bénin entre 2015 et 2024.

1) Comprendre les journaux papiers

Les journaux papiers, également appelés journaux imprimés ou presse écrite, sont des publications périodiques qui fournissent des informations et des analyses sur l'actualité, les événements locaux et internationaux, ainsi que divers sujets d'intérêt public tels que la politique, l'économie, la culture, les sports, etc. Ils sont imprimés sur du papier et distribués physiquement, que ce soit par abonnement, vente en kiosque ou livraison à domicile. La périodicité des journaux papiers varie : ils peuvent être publiés quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement ou selon d'autres fréquences régulières. Leur contenu est généralement structuré en sections ou rubriques, couvrant une variété de sujets, et est souvent accompagné de photographies, d'illustrations et de publicités. Les journaux papiers ont joué un rôle déterminant dans la diffusion de l'information et la formation de l'opinion publique. Ils contribuent à la transparence et à la responsabilité démocratique en fournissant des reportages indépendants et des analyses critiques. Leur modèle économique repose principalement sur les ventes et les abonnements, ainsi que sur les revenus publicitaires, bien que les coûts de production et de distribution puissent être élevés. Avec l'essor des médias

numériques, les journaux papiers font face à des défis significatifs, notamment la baisse des tirages, la concurrence des sources d'information en ligne et les changements dans les habitudes de consommation des lecteurs.

2) Méthodologie de l'étude

Cette étude combine des données qualitatives et quantitatives pour faire l'état des lieux des journaux papiers au Bénin entre 2015 et 2024. La population cible comprend les lecteurs de journaux et les journalistes, avec un focus particulier sur les directeurs de publication, considérés comme les premiers responsables légaux des journaux. Des experts de la presse béninoise, issus de la HAAC, de l'ODEM, de l'UPMB, et de l'Université d'Abomey-Calavi, ont également été consultés pour obtenir des informations qualitatives. La HAAC a renouvelé ou attribué 501 cartes de presse, incluant des graphistes, en décembre 2023 et mars 2024. Nous avons interrogé cinq (5) Directeurs de publication et personnes ressources. Ensuite, nous avons identifié vingt lecteurs pour recueillir leurs avis. Les outils utilisés incluent un enregistreur pour les entretiens et un carnet de notes, avec des questionnaires pour les journalistes et lecteurs, et des guides d'entretien pour les experts. Les données collectées ont été traitées manuellement. Il est important de noter que les données qualitatives issues des interviews ont été codées. Nous avons utilisé les codes suivants : S-1, S-2, S-3, S-4 et S-5, pour simplifier l'utilisation des propos.

3) Présentation des résultats

Ce chapitre présente les résultats d'enquête et leur analyse. Il expose les données en lien avec le *Code de l'information et de la communication* et création de journaux papiers.

3.1 Code de l'information et de la communication et création de journaux papiers

L'étude, centrée sur la période postérieure à l'adoption de la loi 2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication en République du Bénin, visait à déterminer si ce texte avait pour objectif d'encadrer la création d'entreprises de presse au Bénin. Pour répondre à cette question, plusieurs figures emblématiques de la presse béninoise, ayant au moins vingt ans d'expérience, ont été consultées. À la question de savoir si le Code visait à encadrer la création d'entreprises de presse, un enquêté a répondu : « *Oui. L'un des objectifs du vote du code de l'information et de la communication était d'encadrer la création d'entreprises de presse au Bénin.* » (S-5). Un autre a ajouté : « *Au-delà de l'encadrement, c'était pour limiter la quantité et travailler beaucoup plus la qualité.* » (S-4). Un troisième a nuancé : « *Encadrer ne veut pas dire délimiter ou bien empêcher les entreprises de presse de se créer. Ce n'est pas nécessairement d'encadrer non plus dans le but de limiter la liberté d'expression. C'est beaucoup plus pour encadrer, pour assainir la corporation. Encadrer pour faire en sorte que ce soit vraiment ceux qui désirent, bien sûr, qui ont des aptitudes dans ce domaine, qui deviennent journalistes, afin que l'exercice de la profession se fasse dans des conditions plus ou moins normales. Il faut ajouter que le code de l'information et de la communication règle aussi le problème de qui est journaliste de profession (Chapitre 3, Art21 à 25) et de qui sont ces assimilés.* » (S-3)

Le chapitre 7, section 2, des articles 182 à 187 du Code traite de la création de journaux papiers ou écrits périodiques au Bénin. Les sources interrogées ont souligné que de nombreux journaux papiers sont créés, notamment à l'approche des élections : « *Lorsqu'il y a des événements politiques majeurs, des journaux*

naissent et d'autres resurgissent. » (S-1) Plusieurs facteurs influencent cette dynamique : les ambitions d'autonomie dans le modèle économique béninois, l'arrivée de nouveaux journalistes formés chaque année, et le régime déclaratif instauré par la loi 60-12 du 30 juin 1960.

Les propos recueillis illustrent cette situation : « *Il y a des organes qui sont créés puisque la loi en matière de création d'entreprises de presse écrite, c'est la procédure du régime déclaratif que nous continuons d'adopter. Il faut juste déclarer au niveau de la HAAC qu'on a créé telle entreprise et d'avoir le récépissé de déclaration. Et si vous avez ce récépissé, vous pouvez commencer déjà par exister en attendant de remplir les formalités d'usage d'enregistrement officiel d'entreprises de presse.* » (S-2) Un autre a ajouté : « *Parce qu'il y a de plus en plus de journalistes, il y a de plus en plus d'ambition. Il y a de plus en plus de gens qui ont envie d'aller dans ce domaine. Mais la meilleure chose, ce n'est pas parce que les entreprises de presse, notamment les journaux continuent de se créer, que tous ces titres paraissent, et qu'ils paraissent régulièrement. Il y a des journaux, des titres dits quotidiens, qui ne paraissent qu'une fois par semaine, ou bien qu'une ou deux fois par mois. Il y a des titres dits hebdomadaires, qui ne paraissent qu'une fois par mois, une fois tous les deux mois.* » (S-3). Enfin, une personne ressource a mentionné : « Cette situation fait que plusieurs patrons n'arrivent plus à payer les salaires des journalistes. Ces derniers estiment qu'être patron est la seule issue pour être autonome et mieux vivre. » (S-4). Il est donc clair que le *Code de l'information et de la communication* au Bénin a été instauré pour encadrer la création d'entreprises de presse, visant à améliorer la qualité des publications et à structurer le secteur. Les témoignages révèlent que cet encadrement cherche à assainir la profession journalistique, bien que la création de journaux

papiers soit influencée par des facteurs économiques et politiques, notamment l'augmentation du nombre de journalistes et les ambitions d'autonomie. Le régime déclaratif facilite la création de nouveaux titres, mais ne garantit pas leur pérennité, avec des défis économiques persistants, comme les salaires impayés, poussant certains journalistes à créer leurs propres entreprises.

3.2 Journaux papiers béninois de 2014 à 2024 à partir des décisions de la HAAC

La présentation de l'évolution du nombre de journaux papiers périodiques au Bénin sur une décennie, de 2014 à 2024, révèle une tendance générale à la baisse. En 2014, le nombre total de revues était de 108, réparties entre 78 quotidiens, 16 hebdomadaires, 4 bihebdomadaires, 6 mensuels et 4 bimensuels. En 2015, bien que le total reste stable à 108, on observe une légère augmentation des hebdomadaires et des bihebdomadaires, tandis que les mensuels et bimensuels diminuent. En 2021, le total chute à 96, avec une baisse notable des hebdomadaires et une disparition complète des mensuels. En 2022, le nombre total remonte à 112, principalement grâce à une augmentation des quotidiens, mais les autres formats restent stables ou en déclin. En 2022, une nouvelle baisse est observée, avec un total de 68 revues, les quotidiens chutant à 55, et les hebdomadaires à 7, tandis que les bihebdomadaires et bimensuels disparaissent presque complètement. Que retenir du nombre de journaux ayant disparus dans la période ?

Il est important de noter que 192 journaux ont été autorisés par la Haac à paraître de 2015 à 2021. En 2021, après publication d'une nouvelle décision 12 journaux ont disparu. De plus, au regard des données collectées dans le cadre de cette analyse, il ressort que de 2022 (année de publication de la dernière décision de la Haac) à 2024 et en absence d'une nouvelle décision, 86 journaux qui ne

paraissent plus régulièrement en version tabloïd ou ne sont plus cités dans les revues de presse.

3.3 Coût l'édition et source de financement des journaux papiers au Bénin

Il faut souligner que plusieurs directeurs de publication de journaux papiers n'ont pas l'habitude de faire ce calcul. Ils l'ont avoué. Néanmoins, certains ont fait l'exercice avec nous pour le peu qu'ils s'y connaissent. La première des choses à prendre en compte c'est le nombre de tirage ou d'exemplaires. Ainsi, il faut en moyenne 100.000F à 500.000F CFA pour imprimer un journal papier avec toutes les commodités qui vont avec. L'exemplaire serait vendu à 1500f si les promoteurs devaient appliquer les vrais tarifs qu'il faut. La plupart des quotidiens ou écrits périodiques n'ont pas d'imprimerie propre sauf quelques uns à savoir Fraternité, Le Matinal, Matin Libre. Selon le rapport qui lui a été fait, le Manager de Le Potentiel, Adrien ATINKPATO fait remarquer que les intrants de production coûtent excessivement cher. Le Calque est passé de 5000FCFA à 18.000FCFA. Le prix de la Plaque a grimpé de 32.000FCFA à 56.000FCFA et le Papier de 8500FCFA à 22.000 et 25.000FCA par endroits. Une comparaison sera faite dans la vérification des hypothèses pour confirmer ou infirmer la surenchère décrite par les promoteurs. Qu'en est-il des sources de financement des journaux papiers au Bénin ?

L'article 15 du *Code de l'information et de la communication* béninois interdit aux journalistes de « recevoir ou de se faire promettre une somme d'argent ou tous autres avantages aux fins d'une information ou de présenter l'actualité sous un faux jour ». Les articles 119 à 121 détaillent les relations de bon voisinage avec les partis politiques et non avec les hommes politiques même si ce

sont eux qui animent la vie politique. Mais au Bénin, la plupart des journaux sont pilotés par les hommes politiques. Or, le financement d'un journal papier par des hommes politiques ou hommes d'affaires entrave l'indépendance du journal. C'est ce que l'on note à travers les propos des personnes interrogées dans le cadre de cette étude. *« Oui. Ce financement venant d'eux ne laisse pas les médias libres y compris les journaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles on n'a pas de métier indépendant au Bénin »* (S-4). Il enchérit : *« Le journal libre c'est celui qui traite de tout. C'est lui qui dit quand la cité est mal ou bien gérée par les gouvernants et parlent de l'opposition dans les règles définies. Or nous n'avons pas ça au Bénin »* (S4) Un autre participant de l'étude affirme : *« Personne ne vous donnera de l'argent pour vos beaux yeux. Le jour où son parti politique aura des ennuis et vous irez en contradiction avec lui, il ne le supportera pas. »* (S-1). Il note que l'autre mobile à ne pas oublier c'est la ligne éditoriale. A cet effet il mentionne *« Celle-ci est définit en fonction de de la volonté politique de cet organe de presse. Quand je prends le cas Fraternité, il a pour promoteur un homme politique, Issa SALIFOU, et un directeur général député à l'Assemblée Nationale, Malick GOMINA qui sont tous deux de la mouvance présidentielle. Le journal ne saurait en aucun cas écrire contre le gouvernement en place. Un autre cas atypique c'est celui du journal Le Matinal qui a pour promoteur le député Charles TOKO. Ce faisant, cette mainmise ne saurait accorder une indépendance aux journalistes de traiter de sujets politiques comme ils l'entendent. Ce qui justifie parfaitement la disparition soudaine certains journaux des kiosques parce que tel ou tel acteur politique aurait des soucis avec le gouvernement en place. L'exemple parfait qui l'illustre est la fermeture de l'hebdomadaire La Gazette du Golfe pour des raisons politiques nous confie des sources. Les quotidiens La Nouvelle Tribune et Le Béninois Libéré ont subi le même sort. »* (S-5).

En principe, l'ultime source de financement d'un journal devrait être la publicité. Avant l'arrivée du régime dit de la rupture en 2016, les entreprises d'État communiquaient régulièrement. Ils sont allés jusqu'à signer des contrats avec les journaux qui relayent à temps plein les informations liées à celles-ci. Selon les informations recueillies, plusieurs accusent l'Etat de concentrer la publicité dans le journal de service public, *La Nation*. Certains voient un recadrage de la communication des entreprises depuis l'arrivée au pouvoir du président de la République Patrice Talon. « *Il est souvent constaté que toutes les structures vont vers le quotidien du service public plutôt que le privé car c'est cela qui a fait vivre plusieurs journaux auparavant* » (S-5). D'autres ont fait observer que ce sont les mêmes entreprises qui communiquent à la routine. Ils citent les réseaux de téléphonie mobiles (MTN, MOOV, CELTIIS), Canal+, la Sbee, la Sobebra, la Soneb quelques rares fois le Port autonome de Cotonou. « *Nous avons une floraison de titres avec quasiment les mêmes clients. C'est la bataille autour. On parlait aussi des contrats avec le gouvernement qui ont disparu depuis peu et c'est certains qui l'ont maintenant. La contrepartie financière proposée est minime au regard de la communication dont bénéficie l'Etat*»(S-3).

3.4 Conditions de vie de divers journaux papiers au Bénin

Nous avons dénombré 63 quotidiens, 7 hebdomadaires, 3 bihebdomadaires et 1 mensuel à Cotonou d'après la dernière décision n°22-040 du 11 octobre 2022 et actualisé le 14 novembre 2022 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin. Un questionnaire leur a été adressé et c'est seulement 10 qui ont répondu sur 44 Google forms envoyés. Les données collectées montrent les

conditions de vie de divers journaux, mettant en lumière les défis auxquels ils sont confrontés dans leur fonctionnement quotidien. La plupart des journaux, tels que "La Dépêche", "La Nouvelle Gazette", et "Nord Sud Quotidien", opèrent avec des tirages limités, allant de 0 à 1 000 exemplaires par jour, et ne bénéficient d'aucun financement externe. Leur écoulement de stock repose principalement sur des tirages sur commande ou des abonnements, sans imprimerie personnelle, ce qui limite leur capacité de production. La publicité dans leurs colonnes est rare ou inexistante, ce qui affecte leurs revenus. Le genre journalistique dominant est le compte-rendu, sauf pour quelques journaux comme "Bénin Intelligent" et "Fraternité", qui proposent une diversité de contenus. Ces journaux, malgré leurs efforts pour maintenir une présence dans le paysage médiatique, sont confrontés à des contraintes financières et logistiques importantes, ce qui pourrait expliquer leur difficulté à concurrencer les plateformes numériques.

3.5 Informations de l'enquête auprès des lecteurs de journaux papiers

On ne peut parler de journaux papiers sans mentionner les lecteurs. C'est dans cette optique que nous avons adressé un questionnaire aux lecteurs des journaux papiers béninois. La majorité des répondants (15 sur 20) considèrent Internet comme leur principal canal d'information, ce qui reflète une tendance croissante vers la digitalisation. En revanche, seulement 12 personnes lisent encore régulièrement les journaux papier, et 13 ont déjà acheté un exemplaire, indiquant une baisse d'intérêt pour ce format traditionnel. La question de la disparition éventuelle du journal papier divise les avis, avec 8 répondants pensant qu'il disparaîtra, 7 pensant le contraire, et 5 étant incertains. De plus,

la connaissance des lois encadrant les journaux papier est limitée, avec seulement 9 répondants affirmant en avoir connaissance. Ces résultats soulignent le défi auquel sont confrontés les journaux papier face à la montée en puissance des médias numériques, et la nécessité pour eux d'adapter leurs stratégies pour rester pertinents dans un environnement médiatique en constante évolution.

4) Analyse des résultats

L'analyse des données relatives à l'évolution des journaux papiers au Bénin entre 2015 et 2024 met en évidence une dynamique complexe où l'augmentation du nombre de titres coexiste avec un déclin global de la presse écrite. Cela rime avec le paysage médiatique français où « en quelques années, le paysage médiatique a connu des transformations rapides et sans précédent. Des entreprises, des marques, des noms de site ont fait leur apparition et grossi à une vitesse faramineuse jusqu'à imposer leur leadership » (Greiner, D. ,2010, p76). Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs interdépendants.

D'abord, l'adoption de la loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication a initialement stimulé la création de nouveaux journaux papiers en encadrant la création d'entreprises de presse. Ce cadre législatif visait à renforcer la qualité et la professionnalisation du secteur. Les témoignages recueillis auprès de professionnels expérimentés confirment que cet encadrement visait à assainir la profession journalistique et à structurer le secteur. Toutefois, malgré une augmentation initiale du nombre de titres, des fluctuations importantes ont été observées au cours de la période étudiée. Par

exemple, bien que le nombre de journaux ait augmenté en 2022, une baisse marquée a été enregistrée en 2021 et 2023, révélant une instabilité persistante.

Les coûts élevés de production et de distribution constituent un obstacle majeur à la pérennité des journaux papiers. Les directeurs de publication ont signalé une hausse des coûts des intrants, tels que le papier et les plaques d'impression. Cette augmentation, combinée à la diminution des revenus publicitaires et aux difficultés d'accès aux financements externes, fragilise l'économie des journaux papiers. De plus, la dépendance financière à l'égard des acteurs politiques ou des entreprises publiques limite leur indépendance éditoriale, affectant leur crédibilité et leur capacité à jouer pleinement leur rôle de quatrième pouvoir.

L'essor des médias numériques a profondément transformé les habitudes de consommation de l'information. Cette réalité semble être identique à celle française en mentionnant que : « Selon Nathalie Sonnac, la concurrence sur Internet a brouillé ces clivages : l'information serait désormais issue tant de la presse que des moteurs de recherche, des portails des fournisseurs d'accès à Internet, des messageries électroniques, des agrégateurs de « news » (flux RSS) et des internautes eux-mêmes (blogs, réseaux sociaux, etc.) » (Nathalie Sonnac, 2009, p.25). Car, l'enquête révèle une préférence croissante pour les plateformes en ligne au détriment des journaux papiers, en raison de l'accessibilité immédiate et du caractère souvent gratuit des contenus numériques. Face à cette concurrence accrue, les journaux papiers doivent adapter leurs stratégies, notamment en développant des versions en ligne et en diversifiant leurs sources de revenus.

Le manque de soutien institutionnel adéquat accentue également le déclin des journaux papiers. Bien que le Code de l'information et de la communication ait été instauré pour structurer le secteur,

les défis liés au financement et à la viabilité économique persistent. Les témoignages recueillis mettent en avant la nécessité d'un soutien accru de la part des professionnels des médias, des associations du secteur, de la HAAC et de l'État. Des mesures telles que des subventions, des incitations fiscales ou des partenariats public-privé pourraient contribuer à surmonter les défis économiques auxquels sont confrontés les journaux papiers au Bénin.

Conclusion

Entre 2015 et 2024, l'évolution des journaux papiers au Bénin montre une dynamique complexe : après une augmentation initiale du nombre de titres favorisée par le Code de l'information et de la communication de 2015, un déclin global s'est installé. Ce recul s'explique par des défis économiques liés aux coûts de production élevés et à la dépendance financière, ainsi que par la concurrence croissante des médias numériques qui ont modifié les habitudes de consommation de l'information. Le manque de soutien institutionnel a également aggravé cette situation. Pour inverser la tendance, les journaux papiers doivent s'adapter à l'ère numérique en développant des versions en ligne et en diversifiant leurs sources de revenus. Un soutien institutionnel accru, notamment à travers des subventions, des incitations fiscales et des partenariats public-privé, est essentiel pour assurer leur viabilité et préserver leur rôle dans le paysage médiatique.

Références bibliographiques

Gbaguidi, J. E., et al. (2011). *Presse audiovisuelle et construction démocratique au Bénin : de la nécessité de deux niveaux de lecture des mutations en cours*. Dakar, Codesria.

Greiner, D. (2010). *La presse écrite face au défi du numérique*. **Transversalités**, (116), 79-84.

Perret, T. (2007). Les médias et la « mesure » de la démocratie. Entretien avec Souleymane Bachir Diagne. *Africultures*, (71), 30-32. <https://www.cairn.info/revue-africultures-2007-2-page30.htm>

Sonnac, N. (2009). L'économie de la presse : vers un nouveau modèle d'affaires. *Les cahiers du journalisme*, (20), 22-42.



**ISSN 1840-9946; DEPOT LEGAL N°12385 DU 25-08-2020,
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BENIN**